

- Équipement devant être installé dans un emplacement sous strict contrôle de sécurité, tel qu'un emplacement situé à proximité d'installations militaires ou à caractère militaire ou encore à l'admission restreinte et réglementée.
- Équipement devant être installé dans un endroit inhabituel compte tenu de la nature de l'équipement.
- Demande inhabituelle, de la part d'un client, concernant l'expédition, l'étiquetage ou l'identification des marchandises.
- Modalités de paiement étrangement avantageuses, telles qu'un prix plus élevé ou un taux d'intérêt meilleur que celui du marché, ou encore un paiement forfaitaire en espèces.
- Demande inhabituelle et insistance excessive, de la part d'un client, afin que des mesures soient prises pour que la destination finale ou que les détails concernant les produits à livrer soient gardés confidentiels.
- Demande pour que soient prises des mesures de sécurité excessives par rapport à la nature de l'équipement en question.
- Commandes extraordinaires, par exemple, commande d'une quantité excessive de pièces détachées, ou absence de commande de pièces normalement nécessaires pour l'équipement en question, et absence d'explication satisfaisante dans les deux cas.
- Aucune demande de garantie de performance, de bon de garantie, de contrat d'entretien.